



# Conseil économique et social

Distr. générale  
4 mars 2016  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé

### Dixième session

Genève, 23-25 mai 2016

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

**Cadre stratégique du sous-programme sur la coopération  
et l'intégration économiques pour 2018-2019**

## **Cadre stratégique du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques pour 2018-2019**

### Note du secrétariat

Le projet de cadre stratégique de la CEE pour 2018-2019 a été revu par le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à sa quatre-vingt-unième réunion, le 23 novembre 2015. Il sera examiné par le Comité du programme et de la coordination en juin 2016 avant d'être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, pour approbation.

Ce document présente le cadre stratégique du sous-programme sur la coopération et l'intégration économiques pour 2018-2019, tiré du cadre stratégique de la CEE pour 2018-2019. Il définit les objectifs, les résultats escomptés et la stratégie de mise en œuvre du sous-programme.

Le présent document est soumis au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour information.

GE.16-03602 (F) 110416 110416



\* 1 6 0 3 6 0 2 \*

Merci de recycler



## Sous-programme 4

### Coopération et intégration économiques

*Objectifs de l'Organisation* : Améliorer les politiques générales et l'environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité des activités économiques dans la région de la CEE.

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Renforcement du dialogue international sur les politiques relatives à la promotion d'une croissance soutenue, de l'innovation et de la compétitivité dans la région de la CEE	Nombre de nouvelles pratiques optimales et normes internationales découlant du dialogue sur les politiques entre les États membres
b) Meilleure compréhension, à l'échelon national, des choix politiques visant à promouvoir une croissance soutenue, l'innovation et la compétitivité	Nombre de nouvelles évaluations nationales et de nouveaux ensembles de recommandations pratiques spécialement adaptées, formulées en coopération avec les États membres concernés
c) Amélioration de l'application, à l'échelon national, des recommandations pratiques et des normes de la CEE visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à une croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité	Nombre de nouvelles mesures prises par les États membres pour appliquer les recommandations pratiques de la CEE

### Stratégie

1. L'exécution du sous-programme incombe à la Division du commerce et de la coopération économique. Le sous-programme contribuera à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 9, 12 et 17 relatifs à l'innovation, à la compétitivité et aux partenariats public-privé, dans le cadre de la stratégie suivante :

a) Dialogue international sur les politiques visant à promouvoir un environnement financier et réglementaire propice à une croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité, qui permettrait de déterminer les bonnes pratiques internationales dans ce domaine et d'élaborer, s'il y a lieu, des normes internationales ;

b) En fonction de la demande, évaluations nationales des politiques et de l'environnement financier et réglementaire dans les domaines d'activité du sous-programme, en vue de l'élaboration de recommandations pratiques adaptées à la situation ;

c) Renforcement des capacités et conseils sur les politiques à suivre visant à appuyer l'application des recommandations pratiques et des normes de la CEE.

2. Le sous-programme sera axé sur deux domaines complémentaires : a) les politiques relatives à l'innovation et à la compétitivité ; b) les partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures (routes, ports, gestion de l'eau et des déchets, etc.).

Les activités touchant aux politiques d'innovation et de concurrence soutiendront la croissance économique durable, l'innovation et la compétitivité, en favorisant l'application des pratiques optimales dans les systèmes nationaux d'innovation, le financement de l'innovation et l'établissement d'un environnement propice aux affaires. Les activités touchant aux partenariats public-privé iront dans le même sens, en favorisant de nouveaux modes de financement, ainsi que la mise en place et la gestion d'infrastructures essentielles pour la compétitivité à l'échelle internationale.

3. La concertation sur les politiques s'appuiera sur les connaissances des experts nationaux et internationaux en vue de définir un large éventail de pratiques optimales. La mise en œuvre sera appuyée par l'élaboration de recommandations pratiques et de normes fondées sur les résultats du dialogue intergouvernemental. Des services consultatifs et un appui au renforcement des capacités seront fournis sur demande et viseront essentiellement à appuyer l'application des recommandations pratiques et des normes de la CEE.

4. Le sous-programme s'inspirera des activités d'autres organisations et institutions œuvrant dans ce domaine. Il renforcera les partenariats avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les partenariats nationaux entre les secteurs public et privé dans la région.

5. Les activités menées au titre du sous-programme seront appuyées par les équipes de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et des partenariats public-privé.

---